

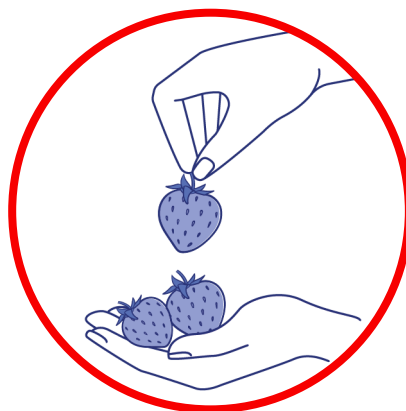


GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

AGRICULTURE :
KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



Accueil des saisonniers : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

À PROPOS

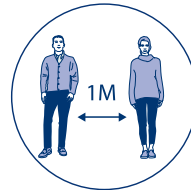
Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m²**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid -19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr/
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur travail-emploi.gouv.fr



1. PRÉPARER

→ Assurez-vous de la compétence et de la compréhension des personnes nouvellement embauchées :

- prenez le temps d'expliquer très précisément le travail et les tâches à effectuer
- pour les saisonniers n'ayant pas d'expérience professionnelle dans le secteur d'activité, insistez particulièrement sur les risques professionnels et leur prévention

Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

→ Moyens d'hygiène :

- savon liquide/gel hydroalcoolique (SHA)
- bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers
- essuie-mains à usage unique
- sacs-poubelle
- lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils

→ Prévoyez des bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus

→ Affichez les recommandations : mesures barrières, lavage des mains, gels hydroalcooliques :

- dans les sanitaires
- à proximité des bidons d'eau

→ Prévoyez un dispositif de sécurité travailleur isolé

→ Privilégiez les moyens de communication à distance : pas de partage de papier/crayon :

- tableau de consignes
- téléphones (appel, SMS)

Organisez (la tournée, la journée), anticipez :

→ Adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles :

- modifiez les amplitudes horaires
- fractionnez les pauses
- augmentez le temps dédié au nettoyage
- organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes
- évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers : les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée
- organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes

→ Évitez les informations collectives, transmettez les consignes aux travailleurs saisonniers par SMS ou par téléphone :

- transmettez les coordonnées d'un référent et demandez-leur de vous transmettre les leurs
- précisez les horaires de travail
- précisez le lieu d'activité

→ Prévoyez les équipements et tenues de travail pour les travailleurs saisonniers

→ Organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise

→ Organisez la réception des matériaux, les chargements/déchargements pour limiter les contacts



1. PRÉPARER

Anticipez la coactivité :

→ Organisez le flux des personnes dans les locaux de travail :

- « marche en avant » : flux de déplacement uniquement de l'entrée vers la sortie (éviter de se croiser)
- marquez au sol la distanciation si possible
- limitez le nombre de personnes dans une pièce

→ Organisez les déplacements vers les chantiers :

- utilisez individuellement les véhicules, pas de transport collectif
- si covoiturage : deux personnes par véhicule avec installation en diagonale (un devant/un derrière)
- intervenez sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue

→ Organisez les vestiaires

- flux d'entrée et de sortie : un personne à la fois dans le vestiaire,
- ou fermez l'accès aux vestiaires/préconisez les changes dans le véhicule du salarié



→ Organisez les pauses :

- priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si la météo le permet)
- réfectoire, cuisine, salle de pause sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières :
 - > aération 3 fois par jour
 - > nettoyage des surfaces après chaque convive
 - > nettoyage des machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation
 - > usage de couverts personnels
 - > flux d'entrée et de sortie
 - > distanciation entre les personnes
 - > limitez le nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle. Par exemple : prise des repas à tour de rôle
 - > prise des repas en décalé (une chaise sur deux, pas de face-à-face et en quinconce) avec respect d'au moins 1 m. à table entre les personnes

→ Organisez l'hébergement :

- évitez la présence de plusieurs salariés dans des chambres collectives ou dortoirs. Attribuez, si possible une chambre par salarié (un couple par chambre reste autorisé)
- à défaut, en cas d'impossibilité technique, mettre en place des aménagements spécifiques permettant le respect des mesures prévention de propagation du virus. Il est rappelé que le recours aux lits superposés est strictement interdit)
- il est recommandé de recourir aux installations existantes dans le secteur hôtelier ou dans les campings (bungalow ou mobil home)

→ Organisez le local fumeur :

- limitez à deux personnes
- distance de sécurité : au moins 1 m.
- pas d'utilisation de gel hydroalcoolique (produit inflammable)
- pas de partage de cigarette ou d'e-cigarette

2. RÉALISER



Informez les travailleurs saisonniers ayant ou non une expérience agricole, des mesures de prévention des risques professionnels en milieu du travail agricole, en s'adaptant aux particularités et risques de chaque filière.

1. Je prends un copieux petit-déjeuner.



2. Je porte des chaussures stables et fermées ainsi que des vêtements adaptés.



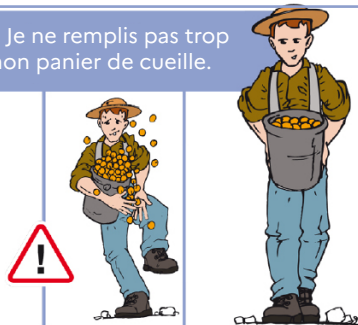
3. Je me protège du soleil et je bois régulièrement de l'eau dans la journée.



4. Je me protège du froid et je bois régulièrement de l'eau dans la journée.



5. Je ne remplis pas trop mon panier de cueille.



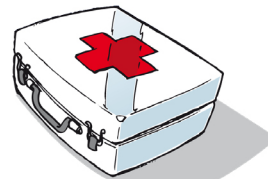
6. Pour porter de charges lourdes, je me positionne bien.



7. Sur le chantier, je fais attention aux autres et aux véhicules.



- Je respecte le règlement intérieur de l'entreprise.
- J'écoute et j'applique les consignes particulières qui m'ont été données.
- Je respecte les règles de circulation et de stationnement.



- Je contacte le chef d'équipe ou le sauveteur secouriste.
- Il est important de connaître le lieu où est rangée la trousse de premiers secours.

Sauveteur secouriste du travail
Tel. :

Chef d'équipe
Tel. :

Urgences médicales : 15
Pompiers : 18
Centre de secours : 112
Police secours : 17

2. RÉALISER



Dans les parcelles :

- **Privilégiez l'activité individuelle et isolée** (avec dispositif de prévention du travailleur isolé)
- **Parcelles différentes**
- **Plusieurs rangs d'écart**
- **Travail en décalé**
- Quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, **constituez des binômes, trinômes** qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre
- **Privilégiez le travail côte à côte plutôt que face-à-face** avec toujours la distanciation entre les personnes
- **Pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose** pour éviter le passage direct entre les opérateurs
- **Limitez les rotations de poste** dans la journée

Activités dans les bâtiments, principes de base :

- **Espacez de deux mètres** les postes de travail par marquage au sol
- Si besoin, **posez des séparations physiques** entre chaque poste (paravent, plexiglas, film, etc.)
- **Veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail chaque jour**
- **Adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production** (station de conditionnement, chaîne d'embouteillage) : augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe

Les outils

- **Privilégiez les outils individuels**
- L'outillage et le matériel partagés doivent être **régulièrement nettoyés** : à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail

Conduite d'engins agricoles:

- **Limitez la présence en cabine à une seule personne**
- **Attribuez un seul et unique véhicule/machine par personne**
- Si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, **nettoyez le volant, les commandes, les poignées.**
- **Mettez en oeuvre les gestes barrières** lors des phases d'attelage/dételage des outils, si vous travaillez en binôme.

Utilisation de machines agricoles (planteuses, récolteuses...) :

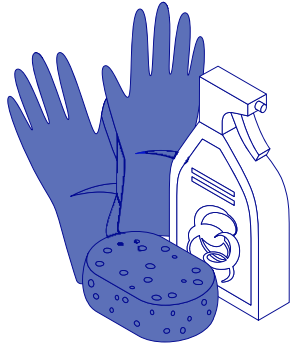
- **Isolez les postes de travail par des séparations physiques** (ex : plexiglas, contreplaqué)
- **Réduisez le nombre d'opérateur sur la machine** en adaptant la cadence.

Les équipements de protection individuelle (EPI)

- **Le port des gants de travail** pour éviter les coupures, le cambouis, etc. est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. **Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI** : gants, lunettes, combinaison, casque
- Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants



3. VÉRIFIER



- **La bonne compréhension des consignes en cours de travail pour ajuster si nécessaire**
- **Le port des EPI et le respect des consignes de sécurité**
- **Le respect des délais de rentrée pour ce qui concerne l'application de produits de traitement**
- **Le respect des consignes de distanciation**
- **La disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène**
- **La bonne application des procédures de nettoyage prévues**
- **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues
- **Prenez des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension, etc.) de vos collaborateurs régulièrement...
- **Attention : un risque peut en cacher un autre !**
Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions, gestes répétitifs, chutes de hauteur, risque chimique, port des EPI, etc.).

Les conseillers en prévention, les médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en oeuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.